



Nouveaux horaires du CDI

publié le 08/01/2018

Nouveaux horaires d'ouverture du CDI

A compter du mardi 9 janvier, le CDI sera ouvert sur la pause méridienne les mardis et vendredis de :

12h35 à 13h30

La procédure reste la même :

- Il faut s'inscrire la matin même sur une liste disponible à la Vie Scolaire
- Le professeur Documentaliste vient vous chercher dans la cour à 12h35.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.